

Date de soumission : 17/12/2022 | Date d'acceptation : 18/03/2023 | Date de publication : 29/04/2023



La problématique de l'hétérogénéité énonciative dans les récits de fictions narratives contemporaines : de la « divergence énonciative » au « discours représenté ». Étude de cas : *L'identité* de Milan Kundera

The problem of enunciative heterogeneity in the accounts of contemporary narrative fictions: From “enunciative divergence” to “represented discourse”. Case study: *The Identity* of Milan Kundera

Afifa ZAGHOUANI¹

Université de Tunis | Tunisie & Université de la Sorbonne IV | France
afifazaghouani@yahoo.com

Résumé : Cet article s'intéresse au problème de la divergence énonciative dans les récits de fictions narratives contemporaines. Il s'attarde sur les paradoxes que pose l'approche narrative non communicationnelle dans l'interprétation des énoncés « contradictoires ». La solution polyphonique s'avère incontournable dans l'explication des énoncés divergents. Il s'agira d'appréhender la question de la double « validation » à l'aune de la théorie polyphonique de l'énonciation fondée, depuis les travaux d'Oswald Ducrot et de Jacqueline Authier-Revuz, sur la notion de « disjonction énonciative ». La notion du PDV représenté permet, désormais, d'expliquer et d'interpréter les énoncés divergents et les formes du discours rapporté (dont le DIL) redéfini comme du discours représenté.

Mots-clés : divergence énonciative, empathie, point de vue, discours représenté, discours indirect libre.

Abstract: This paper addresses the problem of enunciative divergence in the accounts of contemporary narrative fictions. It dwells on the paradoxes posed by the non-communicational narrative approach about the interpretation of “contradictory” statements. The polyphonic solution is essential to explain the divergent statements. It will be a question of apprehending the double validation in the light of the polyphonic theory of enunciation based on the notion of “enunciative disjunction”, since the works of Oswald Ducrot and Jacqueline Authier-Revuz. The notion of “represented point of view” makes it possible to explain and interpret the divergent statements and the forms of reported speech (of which the free indirect speech) which is redefined as a represented speech.

Keywords: enunciative divergence, empathy, point of view, represented speech, free indirect speech.



¹ Auteur correspondant : AFIFA ZAGHOUANI | afifazaghouani@yahoo.com

Dans le cadre de l'Analyse du Discours (abrégé en AD), la théorisation la plus aboutie sur la question du discours rapporté est illustrée, récemment, par les travaux de Jacqueline Authier-Revuz. Ses réflexions sur l'hétérogénéité énonciative dans le langage ont participé à la construction d'un objet linguistique qui, depuis les années 80 et 90, a été au centre de plusieurs approches : grammaticale, stylistique, énonciative, pragmatique, etc. À ce propos, Laurence Rosier note que « le discours rapporté acquiert ses lettres de noblesse dans le modèle général désormais dominant de l'hétérogénéité montrée *versus* l'hétérogénéité constitutive. » (Rosier, 2003 : 103).

En se plaçant sous la double égide théorique de Mikhaïl Bakhtine (1984) et de Jacques Lacan (1978), Jacqueline Authier-Revuz a formulé sa thèse sur la différence entre l'hétérogénéité montrée et l'hétérogénéité constitutive. Le discours rapporté ouvre la voie sur la moins idéologique de ces deux voies tracées par cette linguiste, à savoir l'hétérogénéité montrée. Celle-ci désigne la présence d'un discours *autre* dans un texte et décline des formes non marquées et des formes marquées qui participent à altérer « l'unicité apparente du *fil du discours*, car elles inscrivent de l'*autre* (selon des modalités différentes, avec ou sans marquages univoques de repérage » (1984 : 102). Le couple traditionnellement reconnu du discours direct et du discours indirect avec ses variantes hybrides (discours direct libre ou discours indirect libre) relèvent du *discours rapporté* qui fait partie des formes marquées. Celles-ci sont franchement signalées au lecteur par des marquages linguistiques (des formes grammaticalisées et paratactiques) ou par des indices typographiques comme les guillemets dans le cas du discours direct, du discours indirect et les gloses qui indiquent une non-coïncidence de l'énonciateur avec son propre dit. Avec la linguistique de l'énonciation, il s'agit de soumettre ce mode de dire à son ancrage énonciatif, d'où l'intérêt accordé au statut du sujet parlant car l'inscription du discours de « l'*autre* » dans le discours de « *soi* » implique une interrogation sur les modalités de la subjectivité de l'énonciateur.

Les formes marquées de l'hétérogénéité montrée rendent compte du processus de la représentation d'un discours et de sa propre constitution. Ce problème est abordé, désormais, à l'aune de la théorie polyphonique de l'énonciation soutenue par Oswald Ducrot (1984) sur la disjonction entre locuteur et énonciateur qui a mis en place la notion de « point de vue », développée plus tard avec les travaux du linguiste français Alain Rabatel (1998).

Dans les récits de fictions narratives, la représentation des lieux de paroles s'est intéressée principalement aux marques linguistiques du « déjà-dit » comme pratique discursive et aux mécanismes d'insertion et d'effacement des traces. C'est dans ce sens que la « cohérence énonciative » dans les énoncés de fictions a posé problème aux théories narratologiques (communicationnelles et non communicationnelles). Selon la théorie communicationnelle polyphonique, il y a une répartition des marquages énonciatifs entre un ou plusieurs valideurs. Cette approche est récusée par les théories narratologiques non communicationnelles qui soutiennent la thèse d'une « divergence énonciative » où les marquages énonciatifs divergents s'expliquent par un « degré d'empathisation » sur un « valideur unique ».

La « divergence énonciative » provient de la juxtaposition entre un tiroir verbal ressortissant à un plan embrayé au tiroir verbal ressortissant à un plan non-embrayé, issue de la théorie d'Émile Benveniste (1966, 1974). Cette combinaison entre la référence au temps/lieu du locuteur et la référence à un temps/lieu fixée par le contexte du récit

installe un décalage énonciatif et crée, d'après Gilles Philippe, un « sentiment d'instabilité énonciative » (2000 : 32).

Le présent article se propose d'étudier un corpus phrastique tiré du roman *L'identité* de l'écrivain franco-tchèque Milan Kundera. Ce texte est reconnu par l'expérimentation de maintes variétés du discours intérieur et du discours rapporté. Nous nous attarderons d'abord sur la « divergence énonciative » dans des énoncés présentant un problème d'« identification » du valideur dû à la combinaison entre plan embrayé et plan non-embrayé dans des énoncés relevant du discours indirect libre (désormais DIL).

Dans le sillage de la théorie narratologique non communicationnelle de Gilles Philippe, nous montrerons, d'abord, qu'il ne s'agit pas de valideurs pluriels dans les énoncés dits « divergents » mais d'une nuance de degré dans l'empathisation sur un valideur unique. La notion d'« empathie » butte contre des paradoxes interprétatifs. La solution polyphonique s'avère donc indispensable pour résoudre le phénomène de la « divergence énonciative » ; ce qui ouvre la voie à la notion de Point de vue représenté (désormais PDV) mise en place par Alain Rabatel. Nous parlerons de la parenté entre le DIL et le « discours représenté » qui remplace la notion du « discours rapporté » offrant une nouvelle perspective de lecture de l'hétérogénéité énonciative en contexte narratif en mettant en avant la notion d'« effacement énonciatif ».

1. Qu'est-ce que la « divergence énonciative » et jusqu'à quel point peut-on récuser la solution polyphonique ?

La « fiction narrative » désigne, selon Stéphane Bikialo, la pratique d'écrire les textes romanesques qui s'oppose, d'un point de vue générique, aux fictions dramatiques et aux récits factuels et à d'autres discours non littéraires : « La notion de « fiction narrative » sera donc conçue comme un terme générique, englobant, des pratiques qui s'opposent à la fiction dramatique ou poétique et au récit factuel, historique, testimonial, documentaire, ou à d'autres discours non littéraires » (2014 : 87)

Dans la littérature contemporaine, le « retour du sujet » et du « récit » (Viart et Vercier 2005 : 17) est promu par une nouvelle génération d'écrivains qui redonnent au genre romanesque ses lettres de noblesse. Il est appréhendé à travers la tentative de reproduire le réel dans la fiction narrative. Le texte de Kundera suggère, de par son titre, l'identité du « sujet » sur laquelle cet écrivain-essayiste revient. Dans son célèbre essai *L'art du roman*, il écrit que « *Le moment arriva alors où le roman, dans sa quête du moi, dut se détourner du monde visible de l'action et se pencher sur l'invisible de la vie intérieure. [...] Par quoi [un personnage] est-il défini comme être unique ? [...] par sa pensée intérieure.* » (2016 : 719-720). En hommage à l'esthétique réaliste pratiquée dans le roman psychologique moderne qui cultive la quête d'exploration de l'intériorité des personnages, Kundera retrace, dans son texte, l'histoire d'un couple (Chantal et Jean-Marc) qui souffre de mésentente et de désaccord. En narrateur omniscient et omniprésent, il rapporte les pensées et les paroles intérieures de ses deux personnages, victimes de la fausse représentation qu'ils se font de leur relation. L'héroïne souffre du désintérêt des hommes à son égard à cause de son âge avancé en oblitérant l'amour de son compagnon pour elle. Ce dernier, voulant lui faire preuve de ses sentiments, lui écrit des lettres d'amour rédigées par un inconnu. Toute l'intrigue tourne autour des conséquences de ce stratagème de lettres qui a causé un malentendu entre les deux protagonistes dont on accède à la conscience grâce à la technique des focalisations narratives rapportant leurs

discours et leurs pensées. Ainsi la réflexion sur l'identité inconnue du rédacteur des lettres devient-elle une question centrale sur l'identité du *moi* en général.

Le récit de Kundera s'inscrit dans une tendance mimétique qui démarque le roman contemporain visant doublement à reconstruire le réel et à sonder l'intériorité du sujet. Cette *mimésis* accorde la primauté, d'une part, aux focalisations narratives, et d'autre part à la représentation des lieux de paroles des personnages qui privilégie l'usage du discours rapporté. Ce qui reconduit la double opposition entre « *histoire* » et « *récit* » dans la narratologie de Genette (1983) et entre « *discours* » et « *récit* » dans la logique de Benveniste (1974). L'entremêlement de ces deux plans narratifs et énonciatifs laisse apparaître le phénomène de « divergence énonciative ». Celle-ci est liée à la gestion des informations narratives qui ne peuvent être attribuées à un personnage (même s'il est présenté comme centre de perspective ou « focalisateur ») et à l'utilisation des marquages énonciatifs divergents qui ne sont pas pris en charge par un seul valideur ou ne sont pas validés sur le même plan énonciatif. Ce valideur ne peut assumer la totalité des subjectivèmes ou des déictiques présents dans un énoncé dit « divergent » ou « contradictoire ». La « divergence énonciative » est présentée comme suit par Gilles Philippe :

Par « *divergences énonciatives* », on entendra ici les faits de manquement au moins apparents, à la règle de cohérence énonciative dans la formation des énoncés : il y a divergence dès lors qu'un énoncé propose des marquages énonciatifs qui ne semblent pas pouvoir être assumés par un seul valideur, ou ne pas pouvoir être validés sur le même plan énonciatif. (2000 : 31)

L'observation des cas de divergences énonciatives à partir du texte de Kundera montre l'emploi de deux sortes de configurations énonciatives. La première est liée à l'identification vs non-identification du même valideur des marquages énonciatifs contradictoires, en l'occurrence, la combinaison entre embrayeurs déictiques orphoriques et temps verbaux orphoriques. La seconde est relative à l'interprétation du discours indirect libre comme énoncés divergents. L'analyse proposée d'énoncés isolés aura pour ambition de montrer les paradoxes contre lesquels butte la théorie non communicationnelle de Gilles Philippe. Le recours à la théorie polyphonique communicationnelle s'avère donc indispensable ; ce qui met en avant la notion de PDV représenté.

1.1. La divergence énonciative : L'identification du valideur dans la combinaison entre temps verbaux ou déictiques embrayés orphoriques avec le passé simple

Les exemples suivants présentent des configurations énonciatives où l'identification du valideur n'est pas aisée, due à la combinaison entre temps verbaux ou des déictiques embrayés orphoriques avec le passé simple.

(1) « Chantal *retourna* à sa table ; le maître d'hôtel *vint* au bout de cinq minutes ; elle *commanda* un repas froid, très simple ; elle *n'aime* pas manger seule ; *ah, ce qu'elle déteste cela, manger seule !* » (Kundera, 1997 : 10).

(2) A cette réunion, F. *était* présent. Il *était* là et il ne *dit* pas un seul mot pour défendre Jean-Marc. Ses bras minuscules qui *aiment* tellement gesticuler ne *firent* pas le moindre mouvement en faveur de son ami. (Kundera, 1997 : 16).

(3) Elle sentait qu'*elle brûlait* comme un brandon et que la sueur *coulait* sur sa peau ; elle *savait* que cette rougeur *donnait* à sa phrase une importance démesurée ; il *devait* croire que, par ces mots (*ah, combien anodin !*) elle *s'était trahie*, qu'elle lui *avait fait* voir ses penchants secrets dont, *maintenant*, elle rougissait de honte ; c'est un malentendu mais elle ne peut le lui expliquer, car, cet assaut de feu, elle le *connaît* depuis un certain temps déjà ; elle a toujours *refusait* de lui donner son vrai nom mais, cette fois-ci, elle ne *doute* plus de ce qu'il signifie et, pour cette raison même, *elle ne veut, elle ne peut* en parler. (Kundera, 1997 : 30).

(4) « Puis, étonné lui-même par cette curieuse crise d'hystérie, il la *vit*, au loin, qui se promenait avec nonchalance, paisible, calme, charmante, infiniment touchante, et il *sourit* de la comédie de deuil qu'il venait de se jouer, il en *sourit* sans se la reprocher, car la mort de Chantal est avec lui depuis qu'il *a commencé* à l'aimer ; il *se mit* vraiment à courir tout en lui faisant signe de la main. Mais elle *s'arrêta* de nouveau, de nouveau elle *fit* face à la mer et regardait les voiliers au loin sans remarquer l'homme qui agitait la main au-dessus de la tête » (Kundera, 1997 : 24)

(5) L'homme répondit : « La musique ? Elle ne vous plaît pas ? et Chantal *vit* le jeune homme, passé *à ce moment* derrière le comptoir, augmenter encore le volume du rock. (Kundera, 1997 : 26).²

Dans les exemples (1) et (2), il y a un conflit apparent entre le statut non-embrayé du passé simple et le statut embrayé du présent de l'indicatif. Dans (3), il y a concurrence entre deux valideurs ayant le statut de focalisateurs. L'emploi de l'imparfait érige Chantal en sujet percevant « *Elle sentait qu'elle brûlait comme un brandon et que la sueur coulait sur sa peau ; elle savait que cette rougeur donnait à sa phrase une importance démesurée* ». Mais elle ne peut assumer la totalité des perceptions de cet énoncé et c'est le personnage de Jean-Marc auquel est imputé le reste de l'énoncé qui sera le second focalisateur grâce au procès de structuration « *il devait croire que* » et le prédicat de perception « *lui avait fait voir* ». Par ailleurs, les subjectivèmes développés lui sont aussi relatifs ; l'énoncé exclamatif « *ah, combien anodin !* », l'expansion adjectivale « *ses penchants secrets* » et la métaphore déterminative « *cet assaut de feu* ».

Dans (4), il y a une alternance entre le paradigme verbal lorphorique non embrayé (le passé simple) et le paradigme verbal orphorique embrayé (le passé composé). Il est à remarquer que l'alternance passé simple/ passé composé ne pose pas de problème si elle coïncide avec un changement du plan énonciatif ou diégétique dans une même phrase. Toutefois, elle est gênante quand il s'agit de présenter les procès sur une même ligne diégétique sans changement de plan énonciatif comme dans cet exemple.

Dans (5), le passé simple « *vit* » qui signale le plan énonciatif embrayé, ne peut créer un effet de point de vue contrairement à l'imparfait même si Chantal est placée en position du sujet grammatical. Le déictique « *à ce moment* », de par sa valeur indexicale du démonstratif constitue un marquage d'« empathie ». Ce démonstratif signale que l'énoncé relève d'un centre déictique, c'est-à-dire un point de vue dont dépendent les autres marques subjectives dont la qualification « *jeune* ». Dans cet énoncé à la troisième personne au passé, le conflit se situe entre l'identification (l'adverbe déictique) et la non-identification (le passé simple) du personnage comme valideur. Or le passé simple n'assure pas la mise en place d'un PDV dont le centre perceptif serait Chantal. De ce fait, le démonstratif relève donc d'un autre centre déictique qui ne peut assumer les autres éléments subjectifs de l'énoncé. Il incombe au lecteur d'inférer sur la valeur d'empathie

² C'est nous qui soulignons.

de ce démonstratif et de déduire qu'il y a un second centre perceptif dans cet énoncé qui ne peut être que l'instance narrative.

La divergence énonciative dans ces cinq exemples concerne essentiellement les marquages discursifs combinés. (1) et (2) présentent le cas d'une identification/ non identification d'un personnage comme valideur. Dans (3), les éléments grammaticaux à fonctionnement déictique ne peuvent référer sans l'identification d'un centre déictique-valideur, il y a donc une concurrence entre les deux personnages pour la position du valideur. Dans (4), la jonction entre passé composé et passé simple est gênante dans la mesure où il s'agit d'un changement du plan énonciatif sans changement du plan diégétique narratif. Dans (5), le subjectivème « jeune » qui est un élément perceptif ou appréciatif ne peut être interprété sans l'identification aussi d'un sujet de conscience qui le valide ; il y a donc une concurrence entre le personnage et le narrateur pour la position du valideur. Il en découle que ces différentes configurations énonciatives ne sont pas toutes de la même force :

La divergence issue de la concurrence entre deux personnages pour la position valideur est nettement plus forte que la divergence née de la concurrence entre statut embrayé ou non-embrayé d'un énoncé ; de plus, une divergence issue de l'incompatibilité entre deux embrayeurs est nettement plus forte qu'une autre issue de la divergence entre subjectivèmes. (Philippe, 2000 : 36-37)

1.2. La divergence énonciative dans le discours indirect libre

Dans la divergence énonciative, la distribution des marquages énonciatifs ne permet pas de préciser le valideur, censé assumer la totalité des subjectivèmes et des déictiques dans un énoncé. Celle-ci est d'autant problématique dans le discours indirect libre. L'analyse ci-après montrera la difficulté d'interpréter le DIL en termes de divergence énonciative avant d'adopter la solution polyphonique.

(6) Confondre l'apparence physique de l'aimée avec celle d'une autre. *Combien de fois il a déjà vécu cela ! Toujours avec le même étonnement : la différence entre elle et les autres est-elle donc si infime ? Comment se peut-il qu'il ne sache pas reconnaître la silhouette de l'être le plus aimé, de l'être qu'il tient pour incomparable ? Il ouvre la porte de la chambre. Enfin, il la voit. Cette fois, sans le moindre doute, c'est elle, mais qui ne se ressemble pas non plus. Son visage est vieux, son regard étrangement méchant. Comme si la femme à laquelle il a fait des signes sur la plage devait dès maintenant et pour toujours se substituer à celle qu'il aime. Comme s'il devait être puni pour son incapacité de la reconnaître.* (Kundera, 1997 : 27)

La configuration énonciative de (6) offre des indices de déchiffrement contradictoires. D'une part, il n'y a aucune mention du prénom du personnage en position du sujet qui serait le valideur de la phrase, d'autre part, la jonction entre les modalités exclamative et interrogative est gênante car la modalité exclamative tend à valider l'hypothèse du DIL, à l'encontre de la modalité interrogative qui tend à l'invalidier.

Les solutions qui ont été envisagées à propos de ces divergences énonciatives relèvent de deux sortes de théories : les théories de la narratologie « non-communicationnelle » soutenues par l'école anglo-saxonne et les théories de la narratologie « communicationnelle » dites encore les théories « polyphoniques ». Selon les premières théories, il est impossible que les marquages énonciatifs d'un même énoncé relèvent de

centres énonciatifs différents, car « un procès ne peut être passé et contemporain ; un énoncé ne peut appartenir à la fois au plan embrayé et au plan non embrayé. » (Philippe, 2000 : 34)

La théorie polyphonique fonde sa description de combinaisons « contradictoires » sur l'idée d'une répartition des marquages énonciatifs entre un ou plusieurs valideurs. Elle explique les effets de points de vue comme résultant de la prise en charge d'un même énoncé par deux instances énonciatives différentes, à savoir le narrateur (appelé locuteur-énonciateur premier) et les personnages (dits locuteurs énonciateurs seconds). Alain Rabatel (2011) dans son article intitulé *Sur les concepts de narrateur et de narratologie non-communicationnelle* conteste les distinctions établies par la théorie non communicationnelle. Il conçoit un paradigme énonciatif qui ne sépare pas l'énonciation de la référenciation et ne se limite pas à la recherche des traces de l'énonciateur aux seules marques des personnes et aux coordonnées spatio-temporelles. Il n'est pas de texte narratif sans narrateurs, pas davantage encore sans destinataire même s'il existe des discours adressés qui ne sauraient se réduire aux discours de la fiction. Mais l'absence d'adresse directe ne doit pas s'interpréter comme l'absence d'un sens non communicationnel.

L'interprétation du phénomène de la divergence énonciative dans des énoncés contenant des marquages énonciatifs non co-orientés créent le sentiment d'une *instabilité énonciative* qu'on ne peut résoudre que par une « *une pesée* » des éléments en présence pour rétablir la cohérence énonciative de ces énoncés. Gilles Philippe rejette la solution polyphonique : « *faire intervenir la polyphonie à ce niveau de la description des énoncés, c'est en effet se condamner à bloquer toute l'analyse des marquages.* » (2000 : 50). Il propose de prendre en considération le degré d'*empathie* avec le valideur :

Ces marquages énonciatifs exigeant un valideur, et donc susceptibles d'entraîner des faits de divergence, ne se répartissent pas seulement selon une dichotomie déictique/subjectivèmes, mais selon une gradation entre éléments impliquant une empathie plus ou moins importante avec le valideur. (2000 : 36)

2. Par-delà la divergence énonciative : Le discours représenté aux confins du discours rapporté

2.1. De l'« empathie » au « point de vue représenté »

Gilles Philippe s'oppose à la solution polyphonique et interprète la problématique de la double validation en termes d'*empathie* d'après laquelle l'énoncé va d'une empathie zéro à une empathie complète avec le valideur. La mesure du degré d'*empathie* dans chaque énoncé prend en considération les marquages énonciatifs non co-orientés. Elle concerne l'attitude du locuteur à l'égard des protagonistes de l'événement et consiste à présenter les informations à partir du point de vue des acteurs de l'énoncé de façon à illustrer le degré d'identification du locuteur à tel ou tel acteur :

S'il s'agit, en revanche, d'identifier le valideur d'énoncés présentant des perceptions ou des jugements (hors cas de DIL), il faut obligatoirement partir d'une hypothèse scalaire. Non pas au sens où l'énoncé serait situé quelque part entre deux énonciateurs (le personnage et l'instance narrative par exemple), ce qui reviendrait à postuler à nouveau la double prise en charge énonciative d'un seul énoncé, avec les problèmes théoriques et pratiques que cela suppose, mais au sens où l'énoncé irait d'une empathie zéro à une empathie complète avec

le valideur. Les marquages énonciatifs non co-orientés sont dès lors traités par le lecteur non comme relevant de valideurs différents, mais comme des éléments à prendre en considération pour mesurer le degré d'empathie créée par l'énoncé. (Philippe, 2000 : 41)

En effet, la notion d'empathie a été très souvent rapprochée et mise en parallèle avec les notions de « focalisation » narrative et discursive, de « mise en focus » et de « point de vue ». Toutefois, l'empathie ne correspond pas nécessairement à la focalisation discursive, dans la mesure où les marques d'empathisation ne sont pas forcément dans « la mise en focus », et peuvent au contraire être thématiques. Tout semble se passer comme si « la mise en focus » portait plutôt sur l'objet perçu, et que l'empathie portait sur l'objet percevant. Alain Rabatel (2008) explique que toute perception d'objet suppose certes une instance percevante et pensante ; ce sont justement les modalités d'identification de cette instance qui déterminent sa manière de se manifester, autrement dit, son degré d'empathie. En comparant empathie et PDV, ce linguiste montre que l'empathie construit une perspective de personnage, à travers le regard de celui-ci, sans qu'il y ait forcément de perception au moment où le PDV est la trace même de ces perceptions représentées du personnage.

Certes, il existe un certain nombre de différences (...) entre PDV représenté et empathie : d'abord l'empathie ne se limite pas au type de texte narratif ; ensuite, le PDV du personnage peut être marqué sans qu'on observe la présence des marques traditionnelles d'empathie ; de plus un point de vue du personnage peut comporter des portions d'énoncés empathisés à partir d'un autre personnage ; enfin, et surtout, l'expression de l'empathie n'implique pas qu'on se trouve face à un PDV, conçu comme expression des perceptions et/ ou des pensées représentées. (Rabatel, 2008 : 93)

Dans la logique contextuelle de (1), (2) et (3), la forme active crée d'emblée une empathie sur les référents des sujets. Les mécanismes de catégorisation et de recatégorisation des référents, à savoir les choix : des pronoms personnels (trois occurrences de « elle » dans (1), deux occurrences de « il » dans (2) et huit occurrences de « elle » dans (3)), des possessifs (une seule occurrence dans (1) « sa table », deux occurrences dans (2) « ses bras », « son ami » et quatre occurrences dans (3) « sa peau », « sa phrase », « ses penchants », « son vrai nom ») et des démonstratifs (« cette rougeur », « ces mots », « c'est un malentendu », « cette fois-ci » dans (3)) constituent le mode même de donation de ces référents. Ces choix jouent un rôle important dans la construction de la perspective à partir de laquelle les informations sont présentées. L'empathisation sera effectuée sur les référents des sujets en question : le personnage de Chantal dans (1) et (3) le personnage de F. dans (2) ; donc la perspective de la présentation des faits est la leur, ce qui les érige comme des valideurs uniques de ces énoncés.

Dans (1), le PDV est indiqué par la présence du nom propre, sujet du verbe de mouvement « retourna » qui sous-entend un procès de perception ; ce qui montre qu'il s'agit dans ce cas d'une perception représentée et non pas d'une description du narrateur, donc l'empathie dans (1) est une empathie totale sur Chantal qui serait l'unique valideur de cet énoncé.

Dans (3), l'emploi de l'imparfait et l'attribution du procès cognitif « elle sentait » et le procès mental « elle savait » prouvent qu'il s'agit d'une perception représentationnelle et non représentée. La perception représentationnelle, dite encore « imaginative » (Rabatel, 2008 : 93) est une perception inférentielle qui ne prend pas appui sur un acte de perception physique mais elle induit à une opération mentale de création d'images. Par

ailleurs, les démonstratifs tentent dans cette séquence à créer un effet de point de vue qui est, en partie, neutralisé par le mode de désignation du valideur unique et possible, à savoir Chantal, désignée par le pronom anaphorique « elle ». Mais cette neutralisation reste partielle, car à observer de près la configuration de cet énoncé, on s'aperçoit que celui-ci renferme des fragments empathisés à partir d'un autre personnage. Les possessifs indiquent, certes, la continuité des procès de perceptions attribués à Chantal mais les démonstratifs actualisés suite au procès mental imputé à « il » (pronom anaphorique qui se réfère au second valideur Jean-Marc) dans le fragment « *il devait croire que ces mots (...) c'est un malentendu* » prouve qu'il y a une empathisation partielle à partir du personnage qui est certes sujet mais sans être le focalisateur de l'ensemble de l'énoncé auquel se rapporte le caractère hypothétique de la perception de Chantal suggérée par l'emploi du semi-auxiliaire « *il devait* ». Pour conclure à propos de (3), nous dirons que le PDV représenté de Chantal s'accommode avec une empathie à partir de celle-ci toutefois cette empathisation est partielle car elle englobe une portion textuelle empathisant momentanément à partir d'un personnage focalisé (Jean-Marc) par le personnage focalisateur (Chantal). Ainsi, notre hypothèse initiale de la concurrence de ces deux personnages pour le statut de valideur est infirmée. Il s'agit d'une empathisation partielle tantôt à partir de l'un tantôt à partir de l'autre. Mais ce qui est encore gênant dans cet énoncé c'est le statut de l'exclamation « *ah, (combien anodin !)* ». À qui serait attribuée cette exclamation qui se réclame d'un DIL ? Le démonstratif dans le syntagme nominal « *ces mots* » (avec la qualification « *anodin* ») constitue un marquage d'empathie à partir du personnage de Jean-Marc. Nous pensons que cette exclamation serait attribuée à ce second valideur.

Dans (2), nous constatons que l'imparfait « *F. était présent. Il était là* » instaure une description du narrateur, donc le PDV est celui du narrateur et non du personnage. On comprend ainsi que le degré d'identification du narrateur aux deux acteurs de l'énoncé, en l'occurrence le personnage de F. et son ami Jean-Marc est un degré zéro car le locuteur-narrateur adopte une position médiane à égale distance entre l'un et l'autre personnage. Il s'agit, pour ainsi dire, d'une empathie zéro. L'unique valideur de cet énoncé serait le narrateur et non les deux acteurs de l'énoncé.

Pour résoudre l'incompatibilité énonciative dans (4), il faut d'abord prendre en considération son cadre d'apparition, à savoir un récit à la troisième personne principalement au passé simple. La séquence en question hésite entre passé simple et passé composé comme si ces deux temps verbaux étaient aisément interchangeables. Ce qui n'est pas vrai puisqu'ils font partie de deux plans énonciatifs différents. La jonction entre eux donne lieu à deux configurations énonciatives distinctes relatives à leur ordre de succession sur la ligne narrative. D'après Gilles Philippe, l'ordre passé composé/passé simple est plus « *recupérable* » que l'ordre inverse passé simple/passé composé. L'exemple soumis à notre attention présente une même configuration dans laquelle une seule occurrence du passé composé apparaît au sein d'une même ligne narrative au passé simple (il *a commencé* à l'aimer). L'hapax du passé composé sert à dramatiser la présentation d'un fait en soulignant son aspect vivace dans la mémoire du personnage. Dans ce cas, il y a une empathisation sur le personnage de Jean-Marc où l'alternance de ces deux temps verbaux a induit un changement énonciatif sans changement du plan narratif. L'alternance passé simple/passé composé introduit l'opposition lorphorique/

orphorique dans une même phrase pour deux verbes ou plus liés par subordination ou par coordination (dans cet exemple, la conjonction de coordination « car » établit ce passage d'un plan énonciatif à un autre) surtout que le sujet de tous les verbes est repris à l'identique. Le caractère hétérogène du groupe « *car la mort de Chantal est avec lui depuis qu'il a commencé à l'aimer* » doit être « recatégorisé par le lecteur sous forme d'une opposition discursive simple : le groupe au passé acquiert un statut parenthétique dans la narration au passé simple. » (Philippe, 2000 : 48)

Dans (5), la combinaison entre passé simple/embrayeur est, généralement, inacceptable, d'un point de vue énonciatif car le passé simple revendique une coupure totale avec la situation d'énonciation alors que l'embrayage temporel « *à ce moment* » postule le maintien avec celle-ci. S'agissant d'une narration à la troisième personne, le verbe de perception « voir » au passé simple ne peut créer un effet de point de vue, d'après Alain Rabatel (1998 : 47). Par contre, pour Gilles Philippe, un énoncé au passé simple peut représenter les pensées et les perceptions du personnage quand il s'agit notamment des marquages d'ordre axiologique ou des déictiques. Dans le contexte de (5), les deux acteurs de l'énoncé (Chantal et le serveur) expriment des jugements de valeurs différents sur la musique du rock. En outre, le déictique « *à ce moment* » participe aussi à la mise en place d'un PDV représenté qui sera imputé au personnage de Chantal. Si le passé simple tend à autonomiser l'énoncé par rapport à son acte de production, le déictique, renforcé par le démonstratif à valeur indexiale « *ce* » maintient un lien fort avec celle-ci ; ce qui suscite le « *sentiment d'instabilité énonciative* ». Comment résout-on cette divergence énonciative pour récupérer la cohérence discursive de cet énoncé ? En effet, le passé simple dans cet énoncé n'est pas sans effet énonciatif, il marque la distanciation du locuteur face à la scène décrite. Il prévient selon Gilles Philippe « l'achèvement de l'empathie avec le PDV des personnages » (2000 : 43). Ce linguiste remarque que les combinaisons embrayeurs temporels/passé simple ne sont pas toutes gênantes. Certaines, comme dans (5), sont tolérées notamment avec l'embrayeur temporel « maintenant ». Il montre que le problème réside moins entre l'opposition embrayée/non embrayé que dans l'incompatibilité aspectuelle entre le déictique « maintenant » et le passé simple à valeur temporelle d'accompli qui saisit l'action comme un tout, dotée d'un début et d'une fin. Paradoxalement, les combinaisons tolérées avec des embrayeurs comme « *à ce moment* », « *ce matin* » ou « *hier* » « permettent seulement de dater le procès, sans juger de sa saisie » (Philippe, 2000 : 43) Dans (6), l'interprétation d'un énoncé divergent contenant du DIL, en écartant la théorie polyphonique, doit opérer aussi à la « pesée » des indices énonciatifs en présence et évaluer l'énoncé comme la représentation d'un discours intérieur du personnage-valideur. Le degré du mimétisme est essentiel car il présente la parole du valideur de l'énoncé comme pré-réflexive et infra-verbalisée.

Le traitement énonciatif dans les passages de DIL offre donc deux bases pour l'analyse générale des faits d'incompatibilité dans la gestion énonciative des informations dans les textes de romans : exclusion de la possibilité de valideurs pluriels ; opération de « pesée » des indices énonciatifs en présence pour la détermination du valideur. Assurément, tous les problèmes ne doivent pas être systématiquement pensés sur le modèle de l'analyse du DIL. Pour ce dernier, en effet, la question se pose de façon binaire, le passage est ou n'est pas interprété comme la représentation d'un discours. Si gradation il y a, c'est dans le « mimétisme » de l'énoncé second par rapport à un énoncé-source, selon des nuances décrites depuis longtemps. (Philippe, 2000 : 41)

Le recours à une telle interprétation fondée sur la « pesée » des indices énonciatifs contradictoires montre que, dans la lecture des énoncés comme du DIL, la modalité exclamative est plus forte que la modalité interrogative et que la mention du prénom du personnage en position du sujet est plus forte que sa mention sous forme pronominale en position autre que sujet. En outre, le défi de la théorie non-communicationnelle dont se réclame Gilles Philippe est d'enlever l'ambiguïté syntaxique entre « phrases de narration » tenues par le narrateur ou phrases au DIL. Il explique cela par la loi de *la consistance logique* selon laquelle une phrase de narration ne saurait rapporter un fait en contradiction avec les autres faits de la fiction. Dans cette perspective, l'exemple (6) serait interprété comme une phrase de narration car, par un processus à la fois rétroactif et projectif, on apprend que le personnage de Jean Marc (lequel, par ailleurs, est désigné par le pronom « il » en position du sujet) a déjà vécu la situation de confondre l'apparence physique de sa bien-aimée et qu'il est obsédé par l'idée de la perdre.

Aussi importante qu'elle puisse paraître, la notion d'empathie demeure très relative pour expliquer les faits de divergences énonciatives dans les récits de fictions narratives contemporaine et classique. Conduisant parfois à des interprétations confuses, elle est remplacée, dans l'approche interactionnelle du récit, par la notion de « point de vue ». Cette dernière semble résoudre le problème de la divergence énonciative puisqu'elle permet d'exprimer la subjectivité des personnages dans les récits hétérodiégétiques où les énoncés sont considérés comme délocutés, voire objectifs ; ce qui écarte la question épineuse de validation et d'empathisation. Le point de vue est un « mixte de pensées, de perceptions et de paroles » (Rabatel, 2008 : 395). Il est compatible avec un mode d'énonciation dit l'« *effacement énonciatif* » où s'exprime la subjectivité de tous les valideurs d'un énoncé : le narrateur locuteur-énonciateur premier et les personnages locuteurs-énonciateurs seconds : « le décryptage énonciatif propre à l'inscription linguistique d'un support énonciatif distinct du locuteur y relève d'une modalité énonciative spécifique : l'*effacement énonciatif*. » (Rabatel, 2008, 406)

Il en découle que la solution polyphonique a réussi à évincer l'ambiguïté que pose la divergence énonciative et a ouvert une nouvelle perspective d'interprétation des faits d'hétérogénéité énonciative dans le discours romanesque.

2.2. Le discours rapporté redéfini comme du « discours représenté » : l'interprétation du DIL

La disjonction énonciative entre locuteur et énonciateur, amorcée par Ducrot (1984) et développée par Alain Rabatel (1998), devient incontournable pour aborder le mode d'énonciation propre à d'« effacement énonciatif » et la notion du « discours représenté » de façon générale. Rabatel explique : « chaque fois qu'il existe des disjonctions énonciatives, il est licite d'en rendre compte à l'intérieur d'une problématique élargie du Discours représenté. » (Rabatel, 2008, 398). Le PDV représenté est l'expression des perceptions, des pensées et des paroles, il se définit aux confins des formes traditionnellement du discours rapporté. Il se rapproche tantôt du DIL (dans les récits à la 3^{ème} personne), tantôt du DDL (dans les narrations à la première personne) qui sont les formes mixtes et hybrides résultant du croisement entre DD et DI.

De proche en proche, l'extension de la problématique [du PDV] [...] a entraîné un rapprochement, sous l'égide du dialogisme, entre les différentes modalités des PDV et les

discours rapportés, qui ne relèvent plus seulement du mélange de voix, comme le discours rapporté, mais du mélange d'espaces mentaux. (Rabatel, 2008, 45)

Le discours rapporté privilégie le rapport de la parole. En revanche, certaines de ses formes comme le discours indirect libre, le discours direct libre et le monologue intérieur tendent à exprimer la pensée. Une fois que les pensées y sont intégrées « la frontière entre PDV et discours rapporté n'est plus si nette que cela, puisque les formes du discours rapporté qui expriment la pensée comblent le fossé entre discours rapporté/ représenté et PDV. » (Rabatel, 2008 : 422) Le PDV partage avec le discours rapporté non seulement sa qualité radicalement dialogique de superposer des voix (discours citant et discours cité) mais une forme d'hétérodialogisme qui ne consiste qu'à citer autrui. C'est dans ce sens que le discours représenté est placé de plain-pied au cœur de la problématique d'hétérogénéité énonciative. Il existe une parenté entre le discours indirect libre et le PDV représenté. Le PDV représenté est l'expression linguistique des pensées et des perceptions représentés, voire d'un « *continuum* » entre perceptions-pensées-paroles réflexives et intentionnelles existantes dans le DIL :

Il faut donc, pour qu'il y ait un point de vue représenté, que la perception ne soit pas seulement prédiquée mais encore fasse l'objet d'une expansion au cours de laquelle le focalisateur détaille différents aspects de sa perception initiale, se livre dans ses pensées non verbalisées à des inférences sur ce qu'il perçoit, et, éventuellement, en commente certaines caractéristiques. (Rabatel, 2008 : 84)

Dans le sillage de cette approche polyphonique, l'exemple (6) n'est plus une phrase de narration. L'exclusion de l'hypothèse de divergence énonciative assure sa lecture comme du DIL et du PDV représenté. Le DIL existe dans le premier paragraphe qui dénote une certaine culpabilisation du personnage-victime de ses sens fallacieux, se condamnant pour s'être trompé de l'identité de sa bien-aimée. Les modalités exclamative et interrogative constituent des marques syntaxiques (empruntées, à la base, du discours direct) traduisant l'immédiateté et la spontanéité de la pensée du personnage. Ces modalités s'allient, à la mention de l'objet perçu sous forme pronominal « elle » et nominale (les périphrases « *l'être le plus aimé* » « *l'être qu'il tient pour incomparable* ») pour créer un effet de mimétisme de cette pensée intérieure de la victime. Ces pensées au DIL passent pour des perceptions représentées dans le second paragraphe où se déploie le PDV de l'énonciateur second amorcé par le procès perceptif « *voir* » au présent de l'indicatif. Dans ce cas, les perceptions existent même si elles ne reposent pas sur le discordancier énonciatif marquant l'opposition des plans. La valeur énonciative des perceptions est portée plutôt par le caractère subjectif de la référenciation de cette perception attribuée à cet énonciateur second e2 (Jean-Marc). En effet, dans ce cas, l'enchaînement « présent de l'indicatif + présent de l'indicatif » ne neutralise pas l'opposition des plans (Rabatel, 2008 : 435). Dans la succession de présent de narration, certaines occurrences ont une valeur subjective qui renseigne sur la pensée obsédante du personnage dans le segment « *Cette fois, sans le moindre doute, c'est elle, mais qui ne se ressemble pas non plus* » où le présentatif d'objectivation constitue un marquage fort du PDV représenté du personnage. La valeur énonciative et pragmatique du « *mais* » est corrélée à celle du modalisateur « *sans le moindre doute* » et la négation écho « *ne se ressemble pas non plus* » servant à souligner que le sujet percevant cherche à éviter de se tromper de nouveau dans sa perception de l'objet en question (soit l'apparence physique de la bien-aimée). La valeur subjective du présent de l'indicatif dans l'occurrence « *ne se ressemble*

pas » est renforcée par l'imparfait dans les comparatives hypothétiques « *comme si+ imparfait* », forme à visée sécante plus subjectivante que celle du passé simple dans le récit. Ces deux comparatives dénotent une perception inférentielle, suggérée par le semi-auxiliaire « *devait* » et est propice à l'expression du sentiment de la culpabilité du personnage-victime. La perception inférentielle produit un effet de renversement entre la réalité vécue et son apparence « *Comme si la femme à laquelle il a fait des signes sur la plage devait dès maintenant et pour toujours se substituer à celle qu'il aime. Comme s'il devait être puni pour son incapacité de la reconnaître.* » L'inférence finale sur l'apparence et l'identité de la bien-aimée prolonge la perception initiale afin d'enlever tout effet de suspicion. L'intérêt des verbes de « perception expérientielle » est de donner lieu « à des procès mentaux dont la relation avec la perception qui les a provoqués est plus ou moins directe, réelle ou fantasmée. » (Rabatel, 2008 : 428) C'est ce qui explique la présence du *verbum sentiendi* « *aimer* » et le verbe de structuration « *reconnaître* » qui, sous la rection de la comparative hypothétique entretiennent ce rapport « *fantasmé* » avec la perception initiale car, l'objet perçu, cette fois-ci, est réellement Chantal. Le déictique « *dès maintenant* » est à interpréter par rapport aux formes interrogatives et exclamatives dans le DIL du premier paragraphe qui mime cette « *pensée infra-verbalisée* » (Rabatel, 2008 : 436) du personnage qui craint d'être piégé de nouveau par ses sens.

Conclusion

L'exigence de la cohérence énonciative est primordiale dans la lecture des textes romanesques. La divergence énonciative présente maintes configurations contenant des éléments qui ne peuvent être interprétés qu'en référence à un ancrage énonciatif précis qui est soit refusé par le texte, soit donné mais incompatible. La non-acceptabilité des énoncés divergents est relative à leur « grammaticalité » et à leur « interprétabilité » qui concernent le traitement référentiel donné à l'information fournie par l'énoncé.

Selon Gilles Philippe, la présence d'indices énonciatifs contradictoires divergents ne doit pas faire appel à l'hypothèse polyphonique comme possibilité d'une double validation. Dans notre analyse, nous avons traité deux cas majeurs de divergence énonciative : l'identification vs non identification du valideur unique dans la combinaison entre plan embrayé et plan non embrayé et l'interprétation du DIL. L'hypothèse de la double validation ne résout pas le problème des indices énonciatifs non co-orientés. Nous avons disposé de la notion d'empathie pour montrer qu'il est question de nuance de degré d'empathie avec un valideur unique sélectionné. La combinaison entre passé composé et passé simple est tolérée s'il s'agit d'un seul hapax du passé composé où celui-ci serait recatégorisé comme ayant la même valeur temporelle que le passé simple de narration. La jonction entre déictique orphorique et passé simple amène aussi à la recatégorisation du marquage énonciatif en marquage discursif qui a l'intérêt de dater l'événement sans opérer à sa saisie temporelle (accompli vs non accompli). La convergence énonciative dans le DIL se fonde sur la loi de la *consistance logique* qui distingue nettement le DIL des énoncés de narration. Selon cette loi, la modalité exclamative est plus forte que la modalité interrogative, la présence du prénom en position de sujet confirme l'hypothèse du DIL et sa mention en position d'objet l'infirme.

Nous avons essayé de monter les limites de l'approche non communicationnelle de Gilles Philippe. Dans le cadre de l'approche polyphonique, l'interprétation des faits de

divergence énonciative dans les énoncés « contradictoires » et dans le DIL dépasse la notion d'« empathie » pour s'ouvrir sur la nation du « PDV » représenté qui est une catégorie majeure du discours représenté. Nous avons rappelé que celui-ci se fonde non seulement sur le rapport des parole-pensées comme dans le « discours rapporté » mais sur un mixte de perception-pensées-paroles. Le discours représenté se situe aux confins du « discours rapporté », il suggère la subjectivité des énonciateurs seconds dans les récits hétérodiégétiques en contexte d'« effacement énonciatif ». Il « plaide pour une reconception du mimétisme » (Rabatel, 2003 : 120) et crée une nouvelle perspective d'interprétation des textes littéraires et des récits de fictions narratives. C'est dans ce sens que nous rappelons la belle formule de Jacques Lacan qui écrit que le sujet parlant « est plus parlé qu'il ne parle » ; ce qui montre la qualité radicalement dialogique de tout discours.

Références bibliographiques

- AUTHIER-REVUZ J. 1984. « Hétérogénéité(s) énonciative(s) » dans *Langage*. N° 73. Larousse. Paris. pp. 98-111
- BENVENISTE É. 1966 et 1974. *Problèmes de linguistique générale, Tome I et II*. Gallimard. Paris.
- BIKIALO S. 2014, « Genre de discours et réalité dans la fiction narrative contemporaine. » dans NARJOUX C. et STOLZ C. (dir) *Fictions narratives du XXIème siècle. Approches rhétoriques, stylistiques et sémiotiques*. Presses Universitaires de Rennes, Rennes, pp. 85-99
- DUCROT O. 1984. *Le dire et le dit*, Les Éditions de Minuit. Paris.
- GENETTE G. 1991. *Fiction et Diction*. Éditions Seuil. Paris.
- KUNDERA M. 1997. *L'identité*. Gallimard, Paris.
- KUNDERA M. 2016. *L'art du roman, Œuvres Complètes, Tome II*. Gallimard. Paris.
- MAINGUENEAU D. 2010. *Manuel de linguistique pour le texte littéraire*. Armand Colin. Paris.
- PHILIPPE G. 2000. « Les divergences énonciatives dans les récits de fiction » dans *Langue française*. N° 128, L'ancrage énonciatif des récits de fiction. Larousse. Paris, pp. 30-51
- RABATEL A. 1998. *La construction textuelle du point de vue*, Delachaux et Niestlés. Lausanne-Paris.
- RABATEL A. 2003. « Entre usage et mention : La notion de « représentatio », dans les discours représentés » dans AMOSSY R. & MAINGUENEAU D (dir) *L'Analyse du discours dans les études littéraires*. Presses Universitaires de Mirail. Toulouse. pp. 111-121
- RABATEL A. 2008. *Pour une analyse énonciative et interactionnelle du récit*. Tome I *Les points de vue et la logique de la narration* et Tome II *Dialogisme et polyphonie dans la narration*. Éditions Lambert-Lucas. Limoges.
- RABATEL A. 2011. « Sur les concepts du narrateur et de narratologie non communicationnelle » dans *Littérature*. N° 163. Armand Colin. Paris. pp. 108-138
- REBOUL A. 1992. *Rhétorique et stylistique de la fiction*, Presse Universitaire de Nancy. Nancy.
- ROSIER L. 2003. « L'approche du discours rapporté renouvelé par l'Analyse du Discours. Un bilan critique et une piste de recherche. » dans AMOSSY R. et MAINGUENEAU D. (dir) *L'Analyse du discours dans les études littéraires*. Presses Universitaires de Mirail. Toulouse. pp. 98-109
- VIART D. et VERCIER B. 2005. *La littérature française au présent. Héritage, modernité, mutations*, Bordas. Paris.